



**COMMUNIQUE DE PRESSE N°005/SEC-EXECT-
PN/CNCEIB-RDC/NOV-2021**

**SUIVI DU CONTENTIEUX DES INFRACTIONS FORESTIERES
TRANSMISES AU PARQUET GENERAL D'INONGO SUIVANT
L'ORDRE DE MISSION COLLECTIF N° 044/CAB/VPM-
MIN/EDD/EBM/PGL/03/2021**

**« APPEL A L'AMELIORATION DU CONTROLE FORESTIER ET A
LA GESTION DU CONTENTIEUX »**

En référence à l'ordre de mission collectif n° 044/CAB/VPM-MIN/EDD/EBM/PGL/03/2021 de Son Excellence Madame le Vice-Premier Ministre de l'Environnement et Développement Durable émis en date du 20 Août 2021, une mission de contrôle et de renforcement des capacités des bureaux de contrôle a été diligentée dans les Provinces de Maï Ndombe et Equateur en RD Congo.

L'équipe déployée fut composée des Inspecteurs de la VP/MEDD et d'un expert en biodiversité du MEDD, avec comme objectif d'assurer le contrôle et renforcer les capacités des bureaux de contrôle dans les deux Provinces citées susmentionnées.

A l'issue de la mission de la CCV dans le Maï Ndombe, l'équipe avait procédé à quelques saisies relatives aux forêts et aux installations classées. Il s'agit de :

- 2 tronçonneuses et 136 pièces des bois sciés dont les dossiers furent transmis au Parquet Général près la Cour d'Appel d'Inongo pour la province du Mai-Ndombe ;
- Quelques cas d'illégalité retenus à charge de certains exploitants pour la province de l'Equateur dans l'exploitation du bois.

Secretariat Exécutif

18, Avenue Libération/Quartier Kingu/Commune de Selembao
Réf./ Université Pédagogique Nationale, en diagonal de l'Eglise Notre Dame de grâce
Contact: secretariatcoalition@gmail.com , philippe.nzita@yahoo.fr
+243 815171443, +243 891251830,

Lors suivi effectué sur les cas d'illégalité de coupe de bois dans la Province de l'Equateur, la CNCEIB mentionne brièvement et a apprécié à sa juste valeur le bon résultat enregistré avec une amende transactionnelle de 7.000\$US (Sept mille dollars Américains) recouvré à la suite de la mission de la CCV.

Etant donné que, converger les efforts dans la lutte contre la criminalité forestière, faunique et environnementale est l'option choisie par la Vice Primature et Ministère en charge des forêts en partenariat avec le WWF qui met en œuvre le projet « freiner la déforestation et la dégradation en République Démocratique du Congo » avec comme objectif de réduire la déforestation et la dégradation des écosystèmes forestiers dans le paysage Lacs Tumba et Mai-Ndombe,

Le Projet NICFI a appuyé du 27 octobre au 3 novembre 2021, une mission de suivi du contentieux des infractions forestières transmises au Parquet Général d'Inongo, sous l'égide de la Coalition nationale contre l'Exploitation illégale du bois CNCEIB en sigle, en vue de faciliter ce suivi, pousser le parquet à jouer son rôle en tant qu'organe de la loi et obtenir des condamnations exemplaires à la suite de ces dossiers, lui transmis par la Cellule de Contrôle et Vérification lors du contrôle forestier effectué du 01 au 08 septembre dans la province du Mai-Ndombe.

Il faut ici affirmer la présence de trois dossiers transmis au Parquet Général d'Inongo, lors de ladite mission. Il s'agit des 136 pièces du bois scié et deux tronçonneuses, le tout appartenant aux exploitants forestiers artisanaux. L'équipé des missionnaires s'est rendue dans les offices du Parquet Général d'Inongo, après un long moment d'échanges avec le chef de bureau, la suite réservée à ces cas se présente comme suit :

- Les 136 pièces du bois scié ont été restitués après vérification, étant donné que le propriétaire a été déclaré en ordre avec l'administration (premier dossier) ;

Secretariat Exécutif

18, Avenue Libération/Quartier Kingu/Commune de Selembao
Réf./ Université Pédagogique Nationale, en diagonal de l'Eglise Notre Dame de grâce
Contact: secretariatcoalition@gmail.com , philippe.nzita@yahoo.fr
+243 815171443, +243 891251830,

- Les deux tronçonneuses se trouvent jusqu'à ce jour au parquet, faute pour les propriétaires de payer les amendes et autres pénalités (deuxième et troisième cas).

Il faut noter que la province de Mai-Ndombe fait face à un sérieux problème de carence des magistrats, le Parquet de Grande Instance d'Inongo aucun magistrat présent et au Parquet Général seul le procureur. Une situation qui ne peut en aucun cas favoriser leur implication dans la lutte contre l'exploitation illégale du bois dans cette province. Il y a lieu de faire un plaidoyer au Conseil Supérieur de la Magistrature afin de pousser les magistrats affectés dans cette province à rejoindre leur lieu de travail.

Hormis le Parquet Général et suivant les objectifs de la mission, l'équipé a échangé avec les autres parties prenantes notamment, l'administration forestière et les exploitants forestiers artisanaux de la province de Mai-Ndombe. Ces échanges ont tourné au tour du mécanisme de suivi, le contrôlé forestier, le paiement des amendes transactionnelles, la légalité des activités des exploitants artisanaux et leur sensibilisation.

Après toutes ces échanges en vue d'améliorer le contrôle forestier et lutter contre l'exploitation illégale du bois la mission a déduit les recommandations ci-après :

L'administration forestière centrale

- Les missions de contrôle d'émanation nationale sont encouragées à déposer une copie de rapport de mission au niveau provinciale pour une meilleure exploitation du contenu par les acteurs locaux et un meilleur archivage. Ces missions doivent aller dans les coins stratégiques où s'exerce de façon permanente l'exploitation illégale du bois ;
- Renforcer le mécanisme de contrôle permanent par les inspecteurs locaux et doter les moyens nécessaires en lieu et place des contrôles de campagne.

Secretariat Exécutif

18, Avenue Libération/Quartier Kingu/Commune de Selembao
Réf./ Université Pédagogique Nationale, en diagonal de l'Eglise Notre Dame de grâce
Contact: secretariatcoalition@gmail.com , philippe.nzita@yahoo.fr
+243 815171443, +243 891251830,

A. L'administration forestière provinciale

- Organiser et faciliter l'accès aux archives techniques de la coordination provinciale ;
- Mettre en place un plan de renforcement des capacités des inspecteurs forestiers assorti d'un état des besoins réaliste ;
- Actualiser le répertoire des exploitants forestiers artisanaux dans la province afin d'éviter les erreurs d'appréciation ;
- Sensibiliser les exploitants sur leurs obligations légales avant les activités de répression et instaurer un dialogue permanent ;
- Dénoncer les cas de pression et d'abus de pouvoir de certaines personnalités qui empêchent aux inspecteurs de faire leur travail en toute responsabilité et usant de trafic d'influence auprès des instances compétentes ;
- Renforcer la collaboration et le dialogue avec les Parquer même auprès la transmission des PV de saisie.

B. Au Conseil Supérieur de la Magistrature et à l'Organe de la loi

- S'impliquer afin que les magistrats affectés dans la province de Mai-Ndombe rejoignent leur lieu de travail.
- Maintenir le diadoque avec l'administration forestière provinciale même après la transmission des PV de saisie et les régies financières pour le paiement des amendes ;
- Pourvoir à l'effectif très déficitaire des magistrats.

D. WWF RDC

- Doter les parquets d'Inongo et de l'Equateur, ainsi qu'aux magistrats de codes verts pour leur faciliter l'appréciation approfondie des infractions ;
- Former un groupe des inspecteurs assermentés à tous les niveaux tant national, provincial que local ;

Secretariat Exécutif

18, Avenue Libération/Quartier Kingu/Commune de Selembao
 Réf./ Université Pédagogique Nationale, en diagonal de l'Eglise Notre Dame de grâce
 Contact: secretariatcoalition@gmail.com , philippe.nzita@yahoo.fr
 +243 815171443, +243 891251830,

- Organiser des sessions spéciales de formations en faveur des députés provinciaux et des magistrats ;
- Faciliter la structuration et le renforcement des capacités des exploitants forestiers artisanaux locaux.
- Poursuivre les appuis à la CNCEIB pour contribuer ensemble à la réduction des cas d'illégalités criant de coupe de bois observé dans la zone du projet NICFI, en mettant en place des nouvelles stratégies d'intervention.

E. CNCEIB

- Mettre en place un programme spécifique d'accompagnement des exploitants artisanaux en collaboration avec ACEFA ;
- Renforcer le Monitoring conjoint avec l'administration au moins une fois par trimestre ;
- Documenter les acteurs clés au niveau local et identifier une organisation- relais dans les deux provinces pour servir de comité d'alerte pour le compte de la CNCEIB en vue de remonter l'information en temps réel sur des potentiels cas d'illégalités dans la coupe de bois.

Fait à Kinshasa, le 26 novembre 2021

Pour la CNCEIB

Le Secrétaire Exécutif

NZITA Philippe



Secretariat Exécutif

18, Avenue Libération/Quartier Kingu/Commune de Selembao
Réf./ Université Pédagogique Nationale, en diagonal de l'Eglise Notre Dame de grâce
Contact: secretariatcoalition@gmail.com , philippe.nzita@yahoo.fr
+243 815171443, +243 891251830,

